

Fiche d'inscription 2024-2025

ENFANT



Nom - prénom : _____
Date de Naissance : _____
Classe : _____ Ecole : _____
Adresse de l'enfant : _____

PARENTS

Père	Mère
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Tel :	Tel :
Mail :	Mail :
Profession :	Profession :

Situation familiale : Célibataire Marié Séparé Divorcé Vie maritale

Inscription : merci de cocher la case concernée :

Accueil du soir, tous les mardis de 16h30 à 19h Catéchèse (un mardi sur deux)

Départ : Autres personnes autorisées à venir chercher mon enfant entre 18h30 et 19h :

- Nom : _____ Tel : _____
- Nom : _____ Tel : _____

Pratique religieuse :

S'il est de confession catholique l'enfant, est baptisé* : Oui Non

***Si OUI, fournir une copie du CERTIFICAT DE BAPTEME** (uniquement si votre enfant a été baptisé dans une autre paroisse).

Demande de sacrement* (baptême – première communion) :

.....

Autre Religion :

*En cas de demande de sacrement, il vous sera demandé un accord signé des deux parents.

Règlement intérieur :

Je soussigné(e).....déclare avoir pris connaissance et accepte le règlement intérieur des Mardis Ensemble.

Paiement : Chèque* Espèce

Grille tarifaire

Tarifs 2024-2025	1 enfant	2 enfants
Mardi catéchisme (1 mardi sur 2)	50 €	80 €
Mardis Ensemble (tous les mardis)	75 €	120 €

*chèque à l'ordre « Paroisse de Ploubalay »

Autorisations parentales

Je soussigné(e).....

en qualité de père, mère, tuteur légal*

- Autorise mon (mes) enfant(s)

à participer aux activités de catéchèse de la paroisse de Ploubalay, y compris aux sorties organisées par les catéchistes.

à utiliser le pedibus ou le covoiturage mis en place par la paroisse pour rejoindre la maison paroissiale depuis l'école :

à être véhiculé par un animateur pour être amené sur un lieu de visite.

à rentrer à la maison seul(es) à l'issue des activités de catéchèse.

- Autorise

l'utilisation à titre gratuit de l'image de mon (mes) enfant(s) au profit des services paroissiaux.

les responsables de la paroisse à prendre toutes les mesures d'urgence nécessaires.

Merci de signaler tout problème de santé notable (allergies, médicaments, asthme...) :

.....

- Décharge

les organisateurs de toute responsabilité en cas d'accident qui pourrait survenir en dehors des horaires des Mardis Ensemble.

- Accepte

de recevoir par mail les informations concernant les activités des mardis ensemble, de la catéchèse et de la paroisse. Les données sont exclusivement exploitées par la paroisse de Ploubalay pendant la durée du parcours catéchétique ou de la participation de l'enfant aux Mardis Ensemble.

d'être ajouté au groupe WhatsApp de la paroisse qui regroupe, entre-autre, les parents des enfants des Mardis Ensemble et nous sert à communiquer beaucoup d'informations.

- M'engage

à être fidèle aux séances de catéchèse tout au long de l'année.

Date et signature(s) des deux parents et de l'enfant (précédées de la mention « lu et approuvé »)

Père	Mère	Enfant
		Lu et approuvé

Règlement intérieur

Les Mardis Ensemble



Inscription et planning

Nous n'acceptons aux Mardis Ensemble que les enfants ayant été inscrits au préalable :

Tarifs 2024-2025	1 enfant	2 enfants
Mardi catéchisme (1 mardi sur 2)	50 €	80 €
Mardis Ensemble (tous les mardis)	75 €	120 €

L'accueil se fait tous les mardis de 16h30 à 19h, hors jours fériés et vacances scolaires.

Les règlements se font par espèce ou par chèque libellé à l'ordre de Paroisse Ploubalay. (Possibilité de payer en 3 chèques, 1 par trimestre. Les trois chèques seront demandés dès la rentrée.)

Arrivée et départ des enfants, des familles

L'arrivée des enfants se fait par des pédibus ou covoiturages qui récupèrent les enfants à la sortie des écoles. Les grands donnent la main aux plus petits, ils sont rangés deux par deux. Les enfants sont donc sous la responsabilité des adultes qui encadrent le pédibus. Ces adultes accompagnateurs font partie d'une équipe qui tourne, en fonction des disponibilités de chacun. Lors de leur arrivée à la maison paroissiale, les enfants ont un goûter, fourni par nos soins.

Les parents sont invités à venir chercher leur(s) enfant(s) entre 18h30 et 19h. Le départ des enfants se fera ainsi de façon échelonnée. Le temps d'accueil des mardis ensemble se termine à 19h, tous les enfants doivent ainsi être récupérés pour cet horaire.

Les goûters

Les enfants goûtent en arrivant à la maison paroissiale. Le goûter est préparé par nos soins. Des gobelets et de l'eau seront également à la disposition des enfants.

Vie pratique

Les enfants devront respecter les locaux et le matériel qui leur sont prêtés (jeux de société, jeux d'extérieur, livres, crayons et feutres), leurs parents étant responsables de la remise en état de matériels endommagés. Les enfants sont priés de respecter les animateurs ainsi que les autres enfants. Les manquements au règlement intérieur, et, en particulier, toute atteinte à l'intégrité physique ou morale des autres enfants ou adultes seront portées à la connaissance des familles. Les manteaux ou vestes doivent être marqués. Cartes, jeux et autres objets apportés de la maison, sources de conflit (perte, casse, vol, blessure) sont interdits.

Un système de sanctions est mis en place au sein des Mardis Ensemble, il contient des étapes « en escalier » suivant le nombre de remarques que l'on fait à l'enfant (carton jaune, orange, rouge). Si les remarques sont fréquentes et que nous n'observons pas d'amélioration au niveau du comportement de l'enfant, vous serez invité(s) à venir en discuter avec la directrice du patronage et votre enfant. Si cela ne suffit pas, nous nous réservons le droit d'exclure l'enfant pendant un ou plusieurs Mardis Ensemble afin de le faire réfléchir sur la conduite à tenir s'il veut pouvoir revenir dans l'équipe.

Santé - Accident

En cas de maladie contagieuse de l'enfant, les délais d'éviction sont à respecter conformément à la législation en vigueur. Les parents doivent fournir un certificat de non-contagion au retour de l'enfant.

En cas de maladie ou d'accident survenant sur le lieu d'accueil, le responsable prévient les parents. Si ceux-ci ne peuvent être contactés, le directeur prévient le médecin disponible, les pompiers ou l'hôpital le plus proche. Le médecin régulateur juge s'il doit envoyer l'enfant à l'hôpital en ambulance privée aux frais de la famille ou par voiture de pompiers. En tout état de cause la famille reste responsable de la santé de son enfant et doit le rejoindre dans les plus brefs délais.